

PALMCI

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 19 501 154 640 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DE VRIDI
18 BP 3321 ABIDJAN 18
RCCM ABIDJAN-PLATEAU : CI-ABJ-1996-B-2005 303

* *
*

AVIS DE CONVOCATION **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Mesdames et Messieurs, les Actionnaires de la société **PALMCI** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le 23 juillet 2009 à 09 heures, **au Palais de la Culture**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de fusion entre les sociétés PALMCI et PHCI, par absorption de la seconde par la première ;
- 2) présentation des rapports des commissaires aux apports et à la fusion;
- 3) approbation de la fusion par absorption de la société PHCI par la société PALMCI : approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération ;
- 4) augmentation corrélative du capital social de la société PALMCI et affectation de la prime de fusion ;
- 5) modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion;
- 6) délégation de pouvoirs pour signature des actes nécessaires à la réalisation définitive des opérations de fusion et d'apport;
- 7) pouvoirs pour la signature des statuts au rang des minutes du notaire ;
- 8) pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire.

Dans ce dernier cas, les formules de pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressées au siège social, 18 BP 3321 Abidjan 18, ou remis à la SOGEBOURSE au plus tard le **17 juillet 2009**.

Pour participer à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale et jusqu'à l'issue de celle-ci être inscrits en compte,
- les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale à la SOGEBOURSE une attestation d'immobilisation de leurs titres jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui leur aura été délivrée par l'intermédiaire financier chez lequel ces titres sont inscrits en compte.

Le projet de fusion, les rapports du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux apports, les états financiers et les rapports de gestion des trois derniers exercices, la liste des actionnaires ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter du **7 juillet 2009**.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour s'y faire enregistrer à partir de 08h30 munis d'une pièce d'identité.

Le Conseil d'Administration